

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 01.06.2022

SESSION D'ÉTÉ

Barèmes de salaires équitables pour le calcul du taux d'invalidité

Aujourd'hui, le Conseil national a adopté une motion pour un calcul plus équitable du taux d'invalidité. Inclusion Handicap se réjouit de cette décision. Le Conseil des États doit désormais agir sans tarder et accepter immédiatement cette demande.

La motion de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique ([20.3377](#)) porte sur la détermination du revenu qu'une personne atteinte dans sa santé peut encore raisonnablement obtenir. Lors du calcul du taux d'invalidité, ce revenu est souvent déterminé au moyen de valeurs statistiques déconnectées de la réalité (barèmes de salaires). Le Conseil fédéral est à présent chargé d'instaurer, d'ici au 30 juin 2023, une nouvelle base de calcul qui tienne compte des possibilités de revenu réelles. « Pour Inclusion Handicap, il est extrêmement urgent de développer des barèmes de salaires qui correspondent à l'invalidité, et donc qui soient équitables; car dans de nombreux cas, la décision de l'AI d'accorder à une personne un reclassement professionnel ou une rente AI dépend de manière cruciale de ces barèmes », explique Petra Kern, cheffe du département Assurances sociales de l'Association faîtière des organisations de personnes handicapées. C'est la raison pour laquelle la faîtière salue la décision du Conseil national.

La motion sera à présent transmise au Conseil des États. Inclusion Handicap attend de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États, chargée de l'examen préalable, qu'elle s'occupe de cet objet au plus vite. Le Conseil des États a lui aussi reconnu la nécessité de se pencher sur les barèmes de salaires : dans le cadre des débats sur une interpellation à ce sujet, émanant du conseiller aux États Hannes Germann (21.4522), il a laissé entrevoir le 17 mars 2022 que sa commission traiterait du thème des barèmes de salaires dans les meilleurs délais. Inclusion Handicap estime clairement que la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États, et ensuite le Conseil des États lui-même, doivent désormais agir sans tarder.

- [Informations complémentaires](#)
- [Article dans la Revue suisse des assurances sociales et de la prévoyance professionnelle](#)
- [Motion sur Curia Vista 22.3377](#)

Renseignements

Petra Kern, cheffe du département Assurances sociales
petra.kern@inclusion-handicap.ch, 079 714 07 37

Matthias Kuert Killer, chef Politique et Communication
mathias.kuert@inclusion-handicap.ch, 078 625 72 73



Inclusion Handicap est la porte-parole des quelque 1,8 million de personnes en situation de handicap en Suisse. L'association faîtière des organisations d'aide aux personnes handicapées s'engage, au niveau politique, pour l'inclusion de toutes les personnes handicapées ainsi que pour le respect de leurs droits et de leur dignité. Inclusion Handicap rassemble 22 associations et organisations d'aide aux personnes handicapées actives à l'échelon national ou dans une région linguistique, défend les intérêts des personnes handicapées et leur propose des conseils juridiques. Les positions politiques sont élaborées en partenariat avec les 22 organisations membres.

Les organisations membres d'Inclusion Handicap sont:

ASPr-SVG Association Suisse des Paralysés | Polio.ch | Asrimm | autisme-suisse | FRAGILE Suisse | COLISA (Conférence nationale suisse des ligue de la santé) | inclusion handicap ticino | insieme Suisse | Mucoviscidose Suisse | PluSport | pro audito Suisse | Procap | Pro Infirmis | Pro Mente Sana | Fédération suisse des aveugles et malvoyants (FSA) | Fédération suisse des sourds (FSS) | Société suisse de la sclérose en plaques | Association suisse des paraplégiques | Fondation suisse pour l'enfant infirme moteur cérébral | Union centrale suisse pour le bien des aveugles (UCBAveugles) | Sonos – Association suisse des organisations des sourds et malentendants | Association Dyslexie Suisse | Association Cerebral Suisse